Utiliser le DPI Osiris - Infirmiers

7 heures
332597

Objectifs pédagogiques
Acquérir les fondamentaux du dossier de soins du DPI OsirisOrganiser le dossier de soin du patient / résident / usager à l'aide du DPI Osiris
Tracer les actions dans le dossier du patient / résident / usager
Produire et consulter l'information pour une prise en soin de qualité grâce au DPI Osiris

Public(s)
Professionnels infirmiers : Infirmiers, Cadres de santé

Pré-requis
Aucun

Modalités pédagogiques
En présentiel
Pratique intensive (travaux pratiques)

Moyens et supports pédagogiques
Support(s) de formation par apprenant

Modalités d'évaluation et de suivi
Évaluation en cours et fin de formation
Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification

Formateur
Formateur
Consultant Progiciel Osiris

Programme

Naviguer dans le Dossier Patient / Résident / Usager=8.0pt
Localiser un patient
Rechercher un patient et ses informations administratives
Comprendre la notion d'identité de patient (identitovigilance)
Renseigner et synthétiser l'information dans les fiches du dossier patient et produire des documents
Prendre connaissance des ordonnances (cahier de prescription, ordonnances de sortie)
Organiser, coordonner et tracer l'activité de soins à partir du plan de soins :
Valider les soins et les administrations médicamenteuses (per-os, biologie, …)
Appliquer et déclencher des protocoles de soins
Prescrire des soins et surveillances autorisées dans le cadre de son rôle propre
Ajouter des photos au DPI (photos de plaie, ...)
Tracer les relevés de surveillances de constantes et de caractéristiques
Renseigner le dossier de soins : macrocibles, fiches de liaison, …
Transmettre des informations par la méthode des transmissions ciblées
Visualiser les résultats de laboratoire
Planifier et organiser les rendez-vous
Réagir en cas d'indisponibilité du DPI Osiris : Procédure dégradée
Formation adaptée aux besoins de l'établissement :=8.0pt
Le contenu proposé par le SIB est adapté en fonction de besoins de l'établissement.
Les règles d'usage et consignes propres à chaque établissement/service sont proposés par les référents de l'établissement, puis intégrés au programme de formation.
Le programme complet est ensuite validé par les instances compétentes de l'établissement. Le programme complet est ensuite validé par les instances compétentes de l'établissement.